

MeilleureSCPI.com**Extrait d'identification de la SCPI**

à jour au 11 septembre 2026

IDENTITÉ DE LA SCPI

Dénomination	SCPI REXIMMO PATRIMOINE 2
Type	SCPI fiscale
Catégorie principale	Malraux
Catégories secondaires	N/C
Date de création	26/07/2011
SIREN	534 079 702
SIRET (siège)	534 079 702 00013
Visa AMF	n° Visa n°11-26
Société de gestion	Amundi Immobilier
Type de capital	fixe

CAPITAL ET PATRIMOINE

Capitalisation	24 660 000,00 €
Nombre de parts	4 932
Nombre d'associés	959
Valeur de réalisation par part	3 274,06 €
Valeur de reconstitution par part	3 845,72 €
Nombre d'actifs immobiliers	0
Surface du patrimoine	4 773 m²
Taux d'occupation financier	88,18 %
Ratio d'endettement	N/C

SOUSCRIPTION, DISTRIBUTION ET ACCESSIBILITÉ

Minimum de souscription	1 part	Fréquence des dividendes	N/C
Durée de placement conseillée	13	Indicateur de risque (DIC)	N/C
Souscription en ligne	N/C	Souscription à crédit	N/C
Versements programmés	Non	Démembrement	Non
Éligibilité en assurance vie	Non	Prix de souscription	5 000,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de souscription HT	N/C	Frais de souscription TTC	9,50 %
Frais de gestion HT annuels	N/C	Frais de gestion TTC annuels	11,96 %
Commission d'acquisition HT	N/C	Commission de suivi des travaux HT	N/C
Arbitrage — plus-value HT	N/C	Arbitrage — volume HT	N/C
Arbitrage — moins-value TTC	N/C	Commission de retrait	N/C
Cession de parts TTC — avec intervention	N/C	Cession de parts TTC — sans intervention	N/C
Transmission à titre gratuit TTC	N/C		

PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

Taux de distribution	N/C	TRI 10 ans	N/C
TRI 5 ans	N/C	TRI 15 ans	N/C
Taux d'occupation immobilier	N/C	Nombre de locataires	N/C
Taux de recouvrement	N/C	TRI cible	N/C

INTERVENANTS ET LABELS

Société de gestion	Amundi Immobilier
Dépositaire	CACEIS BANK FRANCE
Commissaire aux comptes	AUDITEURS ET CONSEIL ASSOCIES
Label ISR immobilier	N/C
Classification SFDR	N/C
Prise en compte des incidences négatives (PAI)	N/C

STRATÉGIE DE GESTION

La décision d'investissement appartient à la Société de gestion. Elle veille à la sécurisation des opérations dans l'intérêt des porteurs de parts. Pour la réalisation du programme d'investissement de la SCPI, la Société de gestion s'assurera, avant tout engagement d'acquisition d'immeubles, de son éligibilité au régime fiscal de faveur et dans les mêmes conditions, que chaque programme de travaux à réaliser est compatible avec le-dit dispositif fiscal "Malraux". La rédaction de tous les actes nécessaires à ces acquisitions seront soumis à la validation des notaires conseils désignés par la Société de gestion.

SOURCES

Identité, capital et gouvernance : documentation de la société de gestion et registre national des entreprises — visa et agréments : Autorité des marchés financiers — chiffres de collecte, d'occupation et de patrimoine : dernier bulletin trimestriel publié — frais et conditions de souscription : note d'information et document d'informations clés. Fiche produit : <https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-fiscales/f43388-scpi-reximmo-patrimoine-2/>

Avertissement. La SCPI est un placement de long terme, à horizon minimum recommandé de huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis, la valeur de la part et les distributions pouvant varier à la hausse comme à la baisse. La liquidité des parts n'est pas garantie et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute souscription, prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du document d'informations clés et du dernier

meilleurescpi.com